



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 19
Réunion du 11 Janvier 2022

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Denis RICCI, Jean-Paul DELALANDE, Marc BENINCASE, Gérard AUDEL.

Excusé(s) : MM. Romain SENESI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE ENTREPRISE GRILLO :

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/8 de finale par Monsieur Francis Maggi Secrétaire général du District Côte d'Azur :

CASE - MUNICIPaux NICE
AMADEUS - ASPTT CAGNES/MER

GARIBALDI CLIMAT - MONSIEUR ALFRED
MUNICIPAUX CANNES - MUNICIPAUX CAGNES/MER

Ces rencontres se dérouleront le **12 février 2022**.

Les clubs recevant sont priés de faire parvenir l'horaire des rencontres au secrétariat du district avant le **25 Janvier 2022**.

FEMININE A 7 :

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/4 de finale par Monsieur Francis Maggi Secrétaire général du District Côte d'Azur :

AS CCF 2 - US MANDELIEU
ES CONTES - GJO ANTIBES JLP
USRVN 1 - US CBO
GAZELEC - DRAP

Ces rencontres se dérouleront le **30 Janvier 2022**.

Les clubs recevant sont priés de faire parvenir l'horaire des rencontres au secrétariat du district avant le **18 Janvier 2022**.

U18 : QUALIFIES POUR les 1/8eme de Finale 20 FEVRIER

Suite à la décision de la commission de discipline du 05 Janvier 2022 qui met Hors toutes compétitions organisées par le district l'équipe U18 D1 de l'ASTAM, il y aura **un exempt** lors du tirage au sort des 1/8eme de Finale du 25 JANVIER 2022.

RAPPEL DES QUALIFIES :

AS MONACO 2
ST ISIDORE
GAZELEC
FC MOUGINS
CAVIGAL
ASPTT NICE
RC GRASSE
GJOAntibes JLP
ESVL
BAOUS
ESSNN
AS CCF 1
AS RCM 1

Les 2 rencontres suivantes, reportées à cause de la participation de l' AS CANNES 2 et l' US CAP D'AIL à la coupe Gambardella, sont fixées le 13 FEVRIER 2022.

SPCOC - AS CANNES 2
VS JBFC - USCA

FEMININE A 11 :

Clubs qualifiés pour les 1/2 Finale :

OCGN 2
AS CANNES 1
GF USCVL

Suite à la qualification pour les 1/8eme de finale de la COUPE DE France FEMININE, la commission adresse ses félicitations à l'ASM FF.

Suite à cette qualification et l'impossibilité de trouver un week end libre vu le nombre de matchs des compétitions Nationale et Ligue de cette équipe la commission programme la rencontre **ASM FF – GAZELEC le Mercredi 19 JANVIER 2022 à 20H00 à BLAUSASC.**

Le tirage au sort des 1/2 Finale aura lieu le 25 JANVIER 2022.

FEMININE U15 A 8 : Résultats des 1/4 de finale du 08/01/2022

ASCCF	0 - 12	AS MONACO
ESCR	2 - 9	CA PEYMEINADE
MOUANS SARTOUX	9 - 1	US MANDELIEU
CAVIGAL	-	RC GRASSE

Suite à la qualification de RC GRASSE pour les 1/4 de finale de la coupe de la ligue du 19 MARS 2022, la commission fixe la rencontre CAVIGAL – GRASSE le 12 FEVRIER 2022.

Le club du CAVIGAL est prié d'envoyer l'horaire pour le 31 JANVIER 2022.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI